

Rencontre régionale des gardes et des agents du littoral

17 et 18 juin 2021
Sites de l'Aude

Éléments de compte-rendu

« *Gestion de la fréquentation des sites* »

L'accueil sur les sites est au cœur des missions du Conservatoire du littoral et de ses gestionnaires. Mais peut-on accueillir tout le monde, de la même façon, et tout le temps ? Quand la fréquentation d'un site se mue en sur-fréquentation, quand les usages menacent le site lui-même, son intégrité, sa biodiversité, sa sécurité, comment intervenir ? Ces deux jours de réflexion se sont inscrits dans l'actualité au moment où les confinements/déconfinements font apparaître une intense soif de nature dans le public.

↳ **4 visites guidées simultanées : Réserve naturelle nationale du Bagnas, Basse plaine de l'Aude – Vendres-Plage, L'Oustalet – Gouffre de l'Œil Doux et Étang du Doul – Peyriac-de-Mer**

Chaque visite de sites a été effectuée dans une démarche d'observation des aspects liés à la fréquentation et a donné lieu à la restitution collective page suivante.



↳ compte-rendu par chacun des 4 groupes de la visite du matin

Méthode : mise en commun des expériences constatées, identification des problématiques majeures par site, sélection des sujets (sujets soulignés) et répartition dans les groupes de l'atelier à suivre.



Problématiques liées à la fréquentation des sites

- Explosion de fréquentation estivale, sujet majeur
- Fréquentation locale multipliée par le COVID
- Multiplication des accès piétons impliquant platelage / revégétalisation de sentiers
- Accès « privatifs » des campings à la plage impliquant la création de chevelus de sentiers
- Conflits d'usage entre exploitants de diverses activités
- Sentier littoral sur DPM : personne n'en assure l'entretien, il y a donc des contournements avec la création de chevelus
- Problème de limites de compétence police / peu de surveillance par la Police municipale (manque de moyens)
- Dégradation des abords du cordon dunaire : criblage limité au bord de mer
- 8 concessions sur la plage générant fréquentation / accès livraison VTM (limitation horaire des accès VTM)
- Problème de sécurité sur l'accès : installation lumineuses sur emprise Conservatoire du littoral. Demande de sécurisation du « parking » spontanée.
- Problème de conflits avec les riverains : stationnement des locaux, accès. Création aires de stationnement hors de la zone urbaine mais problème de cohérence de l'affichage de la réglementation.
- Le problème c'est le public ! On engraille tout ? On fait des chemins alternatifs ?
- Les moyens ! (humains, financiers...) : 1 j/h/an pourrait suffire
- Impact des réseaux sociaux : intervenir auprès des influenceurs ? Comment contrôler ce qui passe sur les réseaux ?
- Problème de communication : on incite les gens à venir, mais on aurait peut-être dû faire les aménagements avant...
- Question de l'échelle de la gestion de la fréquentation
- Dénomination du site
- Signalétique (ONF+CDL+PNRNM+commune)
- Baignade illégale
- Multi-usages : chasseurs – poneys – DFCI
- Problème de sécurité (falaise/gouffre)
- « éco-musée » mal signalisé
- Comment canaliser la fréquentation en gardant le caractère naturel du site ? Circulations ? Observatoire en bois ?
- Absence de toilettes, de point d'eau
- Gestion des différents droits de passage (maîtrise foncière)
- Une réserve, territoire fermé aux citoyens. Il n'y a pas d'appropriation locale (création cheminements à l'extérieur du site avec points d'observation)
- Entretien des infrastructures et gestion paysagère
- Comment concilier protection forte et accueil ?
- Protection forte (RNN) et accueil, comment gérer ?
- Comment développer l'ancrage territorial d'une RNN avec un lieu fermé en partie au public ?
- Déconnexion maison de site et linéaire d'animation (par infrastructure routière, chemin de fer et canal du midi)
- Surfréquentation des dunes interdites au public (proximité village naturiste du Cap d'Agde pour le Bagnas)

Atelier Quelles réponses aux problématiques identifiées ?

Méthode : 8 groupes pré-constitués partagent leurs pratiques de gestion de la fréquentation et proposent des méthodes et solutions.

Proposition des groupes



Sujet 1 Les infrastructures de service

1 - Au préalable de la mise en place d'équipements éventuels, d'infrastructures de service ou autre, il conviendra de suivre le déroulé d'étapes suivantes dans la phase état des lieux

- Un état des lieux général du site et des installations présentes pour savoir si aménageable et utilisable.
- La réalisation de diagnostics écologiques à réaliser pour connaître les différents types d'espèces et de milieux et définir les enjeux pour orienter les axes de travail forts de préservation.
- La définition des différents usages et pratiques locales.

2 - Mise en place de réflexion interne (Conservatoire du littoral et gestionnaire) pour définir les axes de gestion environnementale (qu'est ce qu'on veut et qu'est ce qu'on ne veut pas), suivie d'une réflexion à plus grande échelle avec les usagers, les institutionnels et les partenaires pour affiner les orientations de gestion en matière d'ouverture au public et de fréquentation.

3 - Définition de présence sur site ou non (agent permanent, logement de fonction...).

2 catégories d'espaces naturels :

- Espace naturel équipé pour recevoir du public : espace équipé d'un point de départ et d'entrée via un bâtiment type maison de site.
- Espace de pleine nature sans bâtiment avec un point de départ et d'entrée type aire de stationnement.

Espace naturel équipé

Présence obligatoire d'un bâtiment comme point d'ancrage

Réalisation poussée d'un diagnostic structurel du bâtiment, réhabilitation éventuelle, travaux de rénovation. Connaître les aspects réglementaires locaux en matière d'urbanisme (PLU, POS...), présence des réseaux (eau, assainissement, électricité...).

Infrastructures minimales : eau potable, toilettes, poubelles, adaptation aux personnes à mobilité réduite, parc à vélo (pour favoriser les cheminements doux vers le site).

Réflexion sur les aires de stationnement à optimiser.

Infrastructures en options : aire de pique-nique, conteneurs de tri sélectif, buvette, écomusée, expositions, boutique.

Espace de pleine nature

Pas d'équipement ni d'infrastructures de services

Le point de départ et d'entrée se doit d'être accueillant, propre, en bon état, fonctionnel et couramment entretenu.

Sujet 2 A quelle échelle la gestion de la fréquentation est-elle la plus pertinente ?

1 - Inscrire l'espace naturel protégé (ENP) dans son territoire

- réflexion sur la circulation à l'échelle du territoire. Arrivée sur le site, parking, compétence aménagement du territoire des agglos.
- décentrer les zones de parking permet une première sensibilisation via un premier cheminement, de « sélectionner » un peu le public
- si l'ENP est inscrit dans le projet de territoire d'une agglomération, cela permet de mieux sensibiliser les élus qui se sentent mieux concernés
- favoriser l'ancrage territorial de l'ENP qui permet son acceptation sociale localement
- favoriser la communication et la signalétique également à l'échelle du territoire renforcera la lisibilité du site

Quid de la définition du territoire ? On pense souvent à l'échelle administrative (des agglomérations) qui n'est pas toujours le territoire cohérent d'un point de vue géographique (bassin versant...) pour l'ENP.

2 - Mise en réseau des différents ENP sur un territoire élargi

- connexion voie douce, trames verte et bleue
- réseau de site et complémentarité entre site. Maison de site sur des thématiques complémentaires. Idem sur les programmes d'animation à travailler entre site
- mutualisation de moyens entre gestionnaires : ex entraide sur la mission police et surveillance

3 - Favoriser l'accueil du public autour de l'ENP (zone sensible) afin de préserver le cœur

Sujet 3 Fréquentation saisonnière

Qu'est-ce que c'est la saison ? Il s'agit de pics d'affluence différents selon des périodes cibles et connus sur le site. Il est nécessaire de disposer d'un retour d'expérience pour l'appréhender.

Pistes de travail :

- Des parkings différents pour les locaux et les touristes. Système de carte et panneaux identifiant les véhicules des habitants. Panneautage intuitif, visuel et en multiples langues (pas d'affichage d'arrêté de plusieurs pages mais des liens et codes QR qui puissent nous expliquer la réglementation)
- Prévoir en amont : informer, sensibiliser, demander des renforts (ecogardes, offices de tourisme, stagiaires, service volontaire européen, service civique, retraités, associations, hôtels et campings aux alentours... Imagination et action !)
- Rediriger les visiteurs selon leurs usages vers des zones à moindres enjeux en proposant des solutions. Exemple : sur un site interdit aux chiens, on informe le visiteur qu'il y a un endroit aux alentours où les chiens sont les bienvenus
- Equipement du site avec des caméras afin de contrôler les risques et mesurer la fréquentation
- Corriger les points et trajets GPS des sites afin d'éviter les problématiques avec les visiteurs spontanées perdus ou intrusifs
- Surveillance privée en renfort (armée et avec un chien)
- En complément, fermeture d'une partie du site ponctuellement. Attention à l'acceptation sociale : il est important de sensibiliser les locaux

Sujet 4 Disparité des compétences matérielles et géographiques des Polices sur un espace naturel

Pistes de travail :

- Travailler avec les autres corps de Police : se rencontrer, les sensibiliser, connaître les champs d'actions et compétences de chacun. Ces autres corps peuvent appuyer si nécessaire. Organiser des missions conjointes inter-services, faire le lien avec le Procureur (cf. Plan de contrôle)
- Harmoniser les réglementations par entité géographique cohérente : pour plus de lisibilité du public, pour plus d'efficacité de Police, tendre vers l'harmonisation des réglementations pour ne pas s'arrêter à certaines limites administratives qui ne sont pas pertinentes sur le terrain (arrêté intercommunaux, préfectoraux, etc.). Bien faire apparaître les gardes du littoral dans les "Vus" des arrêtés.
- Quid des propriétés privées enclavées dans un site naturel protégé ? Concertation et sensibilisation du propriétaire, voire de son garde particulier.
- Quid du Domaine Public Maritime (DPM) ? Difficultés rencontrées par certains gestionnaires sur le DPM non attribué au Conservatoire du littoral : sentiment de frustration, d'impuissance, incohérence sur les actions menées sur le territoire. Sur des secteurs à fort enjeux naturels (sans concessions de commerce et tourisme) proche ou jouxtant un site du Conservatoire du littoral, un gestionnaire peut-il rédiger un argumentaire et que le Conservatoire demande à l'Etat l'attribution ?
- Schéma d'Intervention Foncière : participer et sensibiliser les parties pour mettre de la cohérence dans les différentes politiques d'acquisition (Conservatoire du littoral, ENS, SAFER, collectivité...). Préférer les grandes entités cohérentes au foncier morcelé à "l'opportunisme".

Sujet 5 Multiplicité des usages

La multiplicité des usages peut engendrer

- conflits d'usages, perturbation des espèces
- impact sur le milieu
- impact sur la perception du « site protégé »
- impact sur la sensibilisation à l'environnement

2 types d'usages en fonction du public concerné :

Usagers identifiés et acteurs du territoire

Chasseurs, pêcheurs, manadiers, associations utilisant fréquemment le site...

Leurs pratiques peuvent « facilement » être encadrées dans le cadre de conventions, qui précisent les modalités d'exercice de leurs usages (nombre, périodes, zones, restrictions spécifiques). Tout manquement peut faire l'objet de sanctions, ou de résiliation.

Grand public

Plus difficile à contrôler car très diversifié.

Nécessité de mettre en place un plan d'action de manière à :

- identifier les typologies de publics, leurs usages pratiqués, leurs besoins
- identifier si les pratiques impactent le site et de quelle manière
- décider (arbitrairement ou en concertation) si les pratiques doivent faire l'objet d'aménagements, de restrictions, d'interdictions...
- mettre en place ces aménagements : mise en défend, panneautage, sensibilisation, prise d'arrêté, mise en place de conventions...
- être présent sur le terrain pour faire respecter ces restrictions, sanctionner si nécessaire

Sujet 6 Concilier force et sensibilisation

Plusieurs pistes de réflexion articulées en étapes.

1 - Mise en œuvre d'un schéma de fréquentation partagé

Concertation type carte de Gulliver où on recueille des usagers :

- leur vision du site
- leur activité
- leurs souhaits d'usage et leur localisation

Parallèlement, les agents gestionnaires élaborent la carte des enjeux, les secteurs ouvrables et les secteurs sanctuarisables. Il en suit une superposition des propositions qui permettra de définir le « pourquoi » de communication des contraintes aux usagers.

Attention :

- les contraintes doivent faire l'objet d'une stratégie globale partagée entre le gestionnaire et la délégation de rivières du Conservatoire du littoral
- cet exercice permet de prendre en compte et renforcer l'ancrage local

2 - Concilier protection forte et sensibilisation passe par une limitation drastique des entrées et accès aux sites

3 - Intensifier la communication pour informer sur les zones sanctuaires et les contraintes de cheminement

Cela nécessite d'expliquer pourquoi et ce qu'a fait le gestionnaire pour compenser ce manque

4 - Mise en place d'actions ponctuelles et symboliques fortes

- Certains secteurs peuvent être davantage canalisés
- Certains secteurs peuvent être interdits aux chiens
- Certains secteurs peuvent avoir un fléchage et une signalétique renforcée

5 - S'assurer auprès du Conservatoire du littoral et des élus que ces aménagements seront entretenus

Attention : la sensibilisation des élus doit intervenir en amont, en préparation du lancement du schéma de fréquentation pour les élus ne soient pas tentés de répondre et s'engager favorablement en faveur de chaque desiderata des usagers. Il faut aussi sensibiliser les élus à l'importance du fonctionnement, de l'entretien et au rôle essentiel des moyens et contacts humains dans la sensibilisation directe, les élus ayant tendance à favoriser les investissements.

Sujet 7 Entretien des infrastructures et gestion paysagère

Quelques questions pour répondre à cette problématique : « Comment entretenir les infrastructures ? » « Limites de compétences ? », « vieillissement des infrastructures ? » « Indice de charge ? » « Infrastructures : C'est-à-dire ? Bâtiments ? ou petits aménagements ? ».

Mots clefs issus du brainstorming : moyens humains, financiers, bâtiments, état de conservation, accueil, guide, sanitaires, paysage, insertion paysagère, enjeux, fréquentations, plan de gestion, poubelles, vieillissement, intérêt des infrastructures.

Pistes de travail :

- L'entretien des infrastructures et la gestion paysagère associées sont proportionnels aux enjeux et à la fréquentation du site, et prend en compte les moyens financiers et humains et la taille des infrastructures ciblées.
- L'entretien doit être pris en compte en amont lors de la rédaction des plans de gestion afin qu'il soit mieux appréhendé le moment venu, et doit bien entendu être réalisé en fonction de la fréquentation du site et des enjeux du site (biodiversité, patrimoine). Une étude de cette dernière est donc primordiale lors de la rédaction du plan de gestion du site (via des éco-compteurs par exemple, mais qui sont eux-mêmes des infrastructures du site).
- Les moyens humains restent la solution généralement la plus utilisée pour entretenir des infrastructures (agents, gestionnaires, associations, chantier insertion professionnel, ESAT, travailleurs handicapés) mais sont limités par les moyens financiers et les compétences des structures ;
- Idem pour la visite des infrastructures : la mise en place de guides est idéale pour faire découvrir les sites et sensibiliser le public ;
- L'entretien le moins coûteux est l'entretien fréquent et régulier des infrastructures : il permet de limiter les moyens humains et financiers mais demande à être anticipé. L'anticipation est-elle la clé pour une bonne gestion ?
- En termes paysagers, il faut absolument que les petits aménagements type sanitaires, point d'eau poubelles soient le plus intégrés possible au paysage, le public cherche à se ressourcer, à voir des paysages, à être dans la nature mais avec toujours « un minimum de confort ». Le compromis idéal est d'intégrer au mieux ces infrastructures pour qu'elles fassent partie du paysage. Les parkings par exemple peuvent être plus éloignés, voire inexistant avec la mise en place de navettes par exemple ou de garages à vélos.
- La sur-communication (excès de panneaux ou d'infrastructures sur certains sites) peut nuire au paysage d'un site naturel, le public ne prend souvent pas le temps de lire ces panneaux et parfois le paysage parle de lui-même. Encore une fois la présence de guides peut être idéale. La nature sauvage (site naturel où les infrastructures sont très peu voire peu nombreuses) est souvent plus appréciable que des « espaces aménagés » (site naturel avec beaucoup d'infrastructures). Les infrastructures peuvent changer la perception que nous avons d'un site (positivement ou négativement) ainsi que leur entretien. »



↪ exemples de gestion de la fréquentation sur d'autres sites



Intervention de Mathieu IMBERT, garde-moniteur du Parc national des Calanques

À télécharger ⇨ [Présentation du Parc national des Calanques](#) (20 Mo)

[Sujet de l'hyper-fréquentation](#) (19 Mo)



Intervention de Véronique MURE, ingénieure botaniste, conceptrice des aménagements extérieurs du Grand Site National du Pont du Gard.

À télécharger ⇨ [Présentation des aménagements du Pont du Gard](#) (84 Mo)

↪ historique du Conservatoire du littoral en terme de gestion de la fréquentation

Intervention de Jade ISIDORE, chargée d'étude au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

À télécharger ⇨ [Historique de la fréquentation sur les sites](#) (6 Mo)



↪ Informations régionales par la délégation Languedoc-Roussillon

Intervention de Claudine LOSTE, Déléguée adjointe de rivières Languedoc-Roussillon du Conservatoire du littoral.

À télécharger ⇨ [Actualités de la délégation Languedoc-Roussillon](#) (11 Mo)



↪ informations nationales en lien avec la garderie et informations sur les actions de la Direction de la Gestion Patrimoniale

Intervention de Gaëlle MOREAU, Responsable de la Mission Garderie/ Sports de nature au sein de la Direction de la Gestion Patrimoniale du Conservatoire du littoral

À télécharger ⇨ [Actualités nationales mission garderie](#) (3 Mo)

↳ visite du site des Auzils - Massif de la Clape

Intervention de Florence DESSALES, chargée de mission patrimoine au sein de la Délégation Languedoc-Roussillon, Camille FERRER, chargée de mission Natura 2000 Massif de la Clape et Oustalet, au Parc Naturel Régional de la Narbonnaise en Méditerranée, et Antoine ESPI, chef d'équipe de la brigade verte de Gruissan.



Ultime avancée du Massif des Corbières vers la mer, le Massif de La Clape domine les plaines du Narbonnais à l'ouest et de l'Aude à l'est. Les sites des Auzils et de l'Oustalet, propriétés du Conservatoire du littoral, sont représentatifs de ce Massif entièrement classé au titre de la protection des paysages de plus de 8 000 hectares.

Le site des Auzils couvre une superficie de 767 hectares au cœur du Site classé du Massif de La Clape. La qualité paysagère de ce site est reconnue : « paysages variés en bordure du littoral, relief karstique présentant de nombreuses falaises surgissant au-dessus de bosquets méditerranéens, succession de plateaux ouverts entaillés par des gouffres, et d'importants vignobles ».

